



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Rectificatif
Édition partie 9 du mois de Juin 2020**

PRÉFECTURE

L'avis de recrutement PACTE d'agent d'accueil à la sous-préfecture de Vervins

publié le 24 juin 2020
au Recueil des Actes Administratifs, RAA_2020_73_partie_9
sous la rubrique
AVIS DE CONCOURS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

est annulé et remplacé par

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- Avis de recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État (PACTE) d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2020 en région Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région Hauts-de-France

Avis de recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État (PACTE) d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2020 en région Hauts-de-France

Poste à pourvoir uniquement en préfecture de l'Aisne (sous-préfecture de VERVINS)

La préfecture de la région Hauts-de-France organise le recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État (PACTE) d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2020 en région Hauts-de-France

L'unique poste d'agent d'accueil et d'accompagnement à pourvoir se situe au sein du périmètre de la préfecture de l'Aisne, en sous-préfecture de Vervins, rue Raoul de Coucy à **VERVINS** (02140)

Conditions:

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen
 - jouir de ses droits civiques
 - se trouver en position régulière au regard du code du service national
 - disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé
 - remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
 - être âgé de 28 ans au plus, sortis du système éducatif, sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, Vbis et V)
- OU** être âgé de 45 ans et plus, en chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Spécifique de Solidarité ou Allocation aux Adultes Handicapés)

Pièces à fournir:

- la fiche de candidature « Recrutement dispositif PACTE » disponible à l'agence locale du Pôle Emploi ou téléchargeable sur le site de Pôle Emploi
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae décrivant le parcours antérieur de formation et, le cas échéant, l'expérience professionnelle
- une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité,

Les candidats doivent retirer et déposer leur dossier de candidature **uniquement auprès de l'agence locale du Pôle Emploi du lieu de leur domicile** avant la date limite de dépôt des candidatures.

Le numéro pour pouvoir consulter l'offre est le 102LPHB

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 31 juillet 2020

(cachet de la poste faisant foi en cas de transmission du dossier de candidature par voie postale)

Ce recrutement se déroulera en trois phases :

- 1 - Vérification de la recevabilité des candidatures par Pôle Emploi
- 2 - Examen des dossiers de candidatures par une commission de sélection
- 3 - Seuls, les candidats dont les dossiers auront été pré-sélectionnés en phase 2 seront conviés courant août 2020 à un entretien d'une vingtaine de minutes avec la commission de sélection.

Le recrutement s'effectue sous la forme d'un contrat d'une durée d'un an, à l'issue duquel l'agent recruté peut être titularisé dans la fonction publique d'État.

La rémunération brute mensuelle est calculée en pourcentage du minimum du traitement de la fonction publique équivalent à 1541,70 € (brut) et ne peut être inférieure à :

- 55 % pour les agents âgés de – 21 ans,
- 70 % pour les agents âgés de 21 ans à 26 ans,
- 100 % pour les agents âgés de plus de 26 ans.

La prise de fonctions du lauréat est prévue le 1er septembre 2020.